

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 19 MARS 2025**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du mercredi 19 mars 2025**

Délibération n°017_250319

Subvention exceptionnelle à la SCOPAD (Société Coopérative Ouvrière de Production d'Aide à Domicile).

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 13 mars 2025, dématérialisée et affranchie le 13 mars 2025, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone VEIL sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Sylvain ARTHEMISE Mme Yannicke SEVERIN M. Eric FONTAINE ³ Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Imran HATTEEA Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE M. Jérémy TURPIN ¹ Mme Marie Ludivine IMACHE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Marie Julie DIJOUX ⁵ Mme Marie Françoise GASTRIN M. Romain GIGANT Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean Hugues GERARD M. Mickaël Gérard CHAMAND ⁴ M. Thibaud CHANE WOON MING M. Jean François PAYET M. Bruno BEAUVAL Mme Claudie TECHER Mme Camille CLAIN Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN Mme Eliana Marie Eloise NARCISSE	M. Jean Michel FLORENCY ² Mme Marie Joëlle JOVET M. Bernard MARIMOUTOU Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT	M. Jérémy TURPIN Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean François PAYET Mme Claudie TECHER M. Imran HATTEEA Mme Yannicke SEVERIN	M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT M. Alix GALBOIS Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

¹ A quitté momentanément la salle des délibérations lors des délibérations n° 5 à 9 et n'a pas pris part au vote

² N'a pas pris part au vote des délibérations n° 5 à 9 vu la procuration donnée à M. Jérémy TURPIN

³ A quitté momentanément la salle des délibérations lors des délibérations n° 7 à 8 et n'a pas pris part au vote

⁴ A quitté définitivement la salle des délibérations lors de l'annonce de la délibération n°12 et n'a pas pris part au vote des affaires n°12 à 17

⁵ A quitté momentanément la salle des délibérations lors des délibérations n° 15 à 16 et n'a pas pris part au vote

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 19 MARS 2025**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire.


	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Délibération n°1	26	6	13		32	0	0
Délibération n°2	26	6	13		Prend acte		
Délibérations n°3 à 4	26	6	13		32	0	0
Délibérations n°5 à 6	25	5	15		30	0	0
Délibérations n° 7 à 8	24	5	16		29	0	0
Délibération n°9	25	5	15		30	0	0
Délibérations n°10 à 11	26	6	13		32	0	0
Délibérations n°12 à 14	25	6	14		31	0	0
Délibérations n°15 à 16	24	6	15		30	0	0
Délibération n°17	25	6	14		31	0	0

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,

Juliana M'DOIHOMA



	Conseil municipal - Séance du 19 mars 2025 Délibération n°017_250319	Pôle Proximité et Citoyenneté
	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA SCOPAD (Société Coopérative Ouvrière de Production d'Aide à Domicile)	Direction de La Vie Associative et du Développement Local

I. RAPPORT DE PRESENTATION

Exposé des motifs

La maire rappelle à l'assemblée que la commune de Saint-Louis connaissait en 2020 un taux de chômage très supérieur à celui de La Réunion (46,2 % contre 29,6 % pour l'ensemble de l'île), un taux de pauvreté très marqué chez les familles monoparentales et les jeunes de moins de 30 ans, 24,4% de la population étant âgée de moins de 15 ans. En 2022, la commune comptabilisait 9022 bénéficiaires du RSA dont 1364 bénéficiaires du RSA majoré. La proportion d'allocataires à bas revenus est de 58% et ce sont plus de 12 111 enfants qui vivent dans ces foyers. Le taux de déscolarisation dans les quartiers prioritaires est de plus de 50% chez les 18-24 ans en 2022.

En plus de ces indicateurs, s'est développé dernièrement un phénomène inquiétant d'incivilités marquées chez les plus jeunes, qui nécessite une intervention de prévention forte auprès des familles et des aînés. A cela s'ajoute une recrudescence de la consommation de drogue dure, notamment avec les nouveaux produits arrivés sur l'île.

Au cours des dernières années, des éducateurs de rue ont été déployés sur la commune pour « aller vers » et accompagner cette jeunesse en rupture.

Les premiers éducateurs(rices) et médiateurs(rices) ont été positionnés en 2017 via le portage effectué par l'APPEI (association de prévention par une approche éducative informelle), financées par l'ATFPB et le Contrat de ville. Un éducateur a été déployé à partir de janvier 2017 sur le Gol, puis à partir d'avril 2017, une médiatrice sociale a été déployée à La Rivière Centre et une éducatrice sur Palissade. Cette dernière a terminé sa mission au bout d'un an et n'a été remplacée qu'en novembre 2021. L'association APPEI a été liquidée en juin 2023.

En 2022, la Croix Rouge a bénéficié d'un financement via le Département et le plan de lutte contre la pauvreté de l'Etat pour intervenir avec une équipe de trois travailleurs sociaux (un éducateur, une médiatrice et un éducateur sportif) sur l'accompagnement des jeunes en rupture sur les quartiers de Bois de nêfle coco, Roches Maigres, Zac Avenir, et la Rivière centre, s'articulant avec les boosters d'AAOI en leur orientant le public pour la partie insertion. Cette intervention s'est malheureusement interrompue brutalement en février 2024, à la suite du non-renouvellement du financement du dispositif de médiation sociale de rue par le Département.

Ces multiples changements de personnes et le retrait brutal des porteurs et de la présence sur les quartiers ont entraîné des ruptures dans le suivi des jeunes avec des effets négatifs :

- perte de confiance et de continuité inhérente à l'efficacité des accompagnements des jeunes ni en emploi, ni en études (NEET),
- dégradation inquiétante observée au sein des quartiers prioritaire de ville,
- difficultés de mobilisation des plus jeunes sur les actions du contrat de ville.

A ce jour seul le QPV du Gol a pu bénéficier du maintien d'une présence quasi continue d'un éducateur incarné par le même professionnel doté d'une forte expérience grâce à la reprise de son poste par la SCOPAD fin 2023. Une rallonge des crédits BOP 147 de l'ANCT a permis de prolonger son intervention jusqu'à fin mars 2025. Dans l'attente de validation des prochaines programmations CDV et ATFPB, le constat est sans appel quant à la nécessité d'assurer la continuité de son action. C'est pourquoi, il est proposé une subvention exceptionnelle permettant la jonction avec les crédits CDV et ATFPB 2025.

II. DELIBERATION

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 15 583 € à la SCOPAD permettant la prolongation de l'action « accompagnement social au Gol » jusqu'au 31 mai 2025.

Article 2 : De donner tous pouvoirs à Madame Le Maire ou l'élu (e) délégué (e) pour signer les actes à intervenir.

Vote : 31 pour

La Maire,



**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**